

PROTOCOLE D'INTEGRATION DES MEDIATEURS BENEVOLES

Cette procédure s'applique aux nouveaux bénévoles qui désirent intégrer le service de médiation de l'association ACCORD.

Elle est destinée à assurer leur formation et à garantir leurs compétences, compte tenu de l'importance des missions qui sont confiées à la structure.

Elle s'inscrit dans un contexte de spécialisation et de professionnalisation de la fonction de médiateur.

Déroulement de la procédure :

ETAPE 1 : ADMISSION DE LA CANDIDATURE

- premier entretien, de simple information, avec le responsable de service ;
- candidature écrite du candidat (lettre de motivation et CV) ;
- second entretien, réunissant le directeur de l'association, un représentant élu des bénévoles et le responsable de service ;
- réponse de l'association au candidat ;
- adhésion du candidat à l'Association et à la Charte du Bénévole.

ETAPE 2 : THEORIE ET PRATIQUE DE LA MEDIATION

VOLET 1 : FORMATION THEORIQUE

- formation interne (quatre demi-journées) ;
- participation aux réunions du groupe de méthode ;
- évaluation du volet formation.

VOLET 2 : STAGE PRATIQUE

- désignation d'un tuteur au sein des médiateurs confirmés de l'association ;
- participation à trois médiations sous la direction du tuteur ;
- participation aux supervisions ;
- évaluation du volet pratique.

A l'issue du processus, et compte-tenu des évaluations, le candidat prend place à part entière au sein du Service de médiation.

L'association, comme le candidat, se réservent le droit d'interrompre ce protocole lorsque les conditions d'intégration ne leur semblent pas ou plus réunies, au vu notamment du fonctionnement du service ou de la progression du candidat. Cette rupture n'engage pas la responsabilité de son auteur, mais celui-ci présente les motifs qui en sont à l'origine.

Documents complémentaires : *Le Guide du Bénévole (ACCORD©) – La Charte du Bénévole (ACCORD©) – La médiation pénale (ACCORD©) – La médiation familiale (ACCORD©)*

Association A C C O R D

- service de médiation -

11 rue Louis Apffel, 67000 STRASBOURG - 03 88 24 90 80